

■ DECISION MUNICIPALE 2023 - 169

Autres types de contrats

Le Maire de la Ville de CREIL,
Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ Considérant :

La proposition 2022-1759095 présentée par la société SCHNEIDER Electric IT France située 140, avenue Jean Kuntzmann à Saint Ismier (38334) Cedex, relative au renouvellement de la maintenance de l'onduleur à l'Hôtel de Ville

■ Décide :

Article 1 : de signer un contrat relatif à la maintenance de l'onduleur de l'Hôtel de Ville avec la société précitée

Article 2 : de fixer la durée du contrat à un an (1) renouvelable trois fois (3) pour la même durée à compter du 2 avril 2023

Article 3 : de fixer le montant forfaitaire annuel à 1336€ HT (mille trois cent trente six euros hors taxes) soit 1603.20€ TTC (mille six cent trois euros et vingt centimes toutes taxes comprises)

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Certifiée exécutoire la

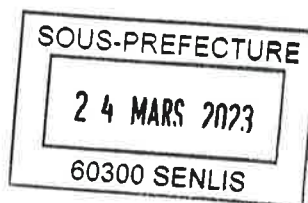
présente décision municipale,
CREIL, le *3 avril 2023*
Le Maire,
Par délégation,
La directrice générale des services techniques
Marie Claire GIBERGUES



Fait à Creil le 27 février 2023

Jean Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



date de notification : 24/03/2023
date de publication sur le site de la ville : 23/05/2023